

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) RONTIGNON-NARCASTET LUNDI 24 MARS 2025

## Étaient présents :

Les parents d'élèves délégués : Mmes Beuillé, Godard et Schoumacher pour l'école de Rontignon,  
Mmes Fintoni et Rodrigues pour l'école de Narcastet.

Pour la municipalité de Narcastet : Mme Molesin.

Pour la municipalité de Rontignon : M. Dudret, Mme Del-Regno.

Les enseignantes : Mmes Orine, Pitaval et Touyarou pour l'école de Narcastet,  
Mmes Barrière, Riutort et M Bourlier pour l'école de Rontignon.

Un tour de table est réalisé pour que les membres du conseil se présentent.

Excusés : M Camon (IEN), M Faux (maire de Narcastet), Mmes Bonhomme et Becker (représentantes des parents d'élèves de Narcastet).

## Ordre du jour :

1. Effectifs rentrée 2025
2. Mise à jour et avancement des projets pédagogiques 2024-2025
3. Financement de ces projets - Subventions des municipalités
4. Évaluation d'école
5. Fête de l'école
6. Points mairie de Rontignon
7. Points parents

## 1. Effectifs rentrée 2025 :

Effectif prévisionnel du RPI à la rentrée 2025 :

PS	MS	GS	CP
13	14	15	15
CE1	CE2	CM1	CM2
18	15	18	11

Total Rontignon : 57 (moyenne : 19 par classe)

Total Narcastet : 62 (moyenne : 20,66 par classe)

Total RPI : 119 soit une moyenne de 20 par classe.

Il faudra affiner les effectifs au mois de juin pour réaliser les répartitions.

Le lotissement de Rontignon devrait apporter de nouveaux élèves pour la rentrée 2026.

## 2. Mise à jour et avancement des projets pédagogiques 2024-2025

### Projets à l'école de Rontignon : en cour de réalisation et à venir

✓ Projet Danse : nous avons commencé le projet le mardi 11 mars avec Véronique Constant, professeur de danse contemporaine. Elle interviendra tous les mardis matins de 9h00 à 12h00 pour les 3 classes jusqu'aux vacances d'avril.

✓ Projet vélo : le Club Béarn VTT de Narcastet a malheureusement fermé et Alexis qui intervenait les années passées est parti sur Toulouse.

Nous sommes à la recherche d'une solution afin que nous puissions avoir un intervenant pour qu'il vienne à l'école nous faire les interventions. L'USEP 64 a été contactée et serait en mesure de nous mettre à disposition un éducateur sportif. Le projet est donc à l'étude avec un financement qui sera à déterminer, certainement plus cher que l'année dernière.

Si le coût devait être trop élevé, ce seraient les enseignants qui prendraient le relais.

La sortie sur la voie verte aura certainement lieu le vendredi 4 juillet, jour de la sortie des classes avec comme d'habitude un pique-nique.

Pour information, 6 parents passent l'agrément vélo le vendredi 28 mars à Mazères-Lezons ; merci à eux.

✓ Sorties 1,2,3 Pestacles à Uzès.

Nous irons voir 2 spectacles différents :

- La moufle pour la classe de Claire et de Samuel, le jeudi 22 mai à 10h45 ;
- Le petit prince pour les CP de la classe d'Isabelle le jeudi 22 mai à 10h45.

✓ Projet « *Chine* » : nous poursuivons notre découverte de la Chine !

Au mois de janvier, nous avons assisté à l'école à un spectacle d'ombres chinoises donné par la Compagnie Inter Artistique, « Le roi des singes ».

Benjamin Claverie de l'Institut Confucius est venu 2 fois nous raconter des contes chinois.

Le jeudi 13 et 20 mars, Mme madame Xiong Jinqian est intervenue dans les 3 classes pour faire découvrir la calligraphie chinoise.

Elle reviendra ensuite pour faire un atelier avec confection d'un objet pour les 3 classes le jeudi matin jusqu'aux vacances d'avril.

Nous sommes en train de voir soit pour faire une sortie sur Pau (avec visite du Jardin de Kofu, aller manger des spécialités chinoises aux halles en guise de pique-nique et compléter avec une autre idée !) soit faire venir une troupe d'ombres chinoises et construire un projet avec eux.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant !

✓ Projet « Rugby » : cette année encore, le club de rugby de Bizanos est venu à l'école pour nous faire découvrir la pratique de ce sport pendant 7 séances après les vacances de Noël pour les 3 classes.

✓ Projet « *Découverte des sports* » : la classe d'Isabelle a pu bénéficier depuis après les vacances de Noël de l'intervention d'un éducateur sportif du P'tit Club pour découvrir les sports suivants : handball (6 séances), tennis (4 séances).

✓ Piscine : les séances vont débuter le lundi 12 mai jusqu'au vendredi 23 mai pour 7 séances (nous ne pourrons pas nous y rendre le jeudi 22 mai car nous allons à 1,2,3 Pestacles).

Cette année, nous allons y aller tous les jours de la semaine, le lundi et mardi après-midi et le jeudi et vendredi matin pour les GS de la classe de Claire et pour les CP de la classe d'Isabelle. Claire prendra en charge le groupe avec 3 parents qui ont l'agrément. Les élèves de PS lors des séances de piscine seront pris en charge par Isabelle.

Il faudra que les GS et CP soient sortis de la cantine à 13h15 le lundi et le mardi car le bus part pour la piscine à 13h30.

## Projets à l'école de Narcastet :

### Projets déjà réalisés :

#### • **Échecs**

##### **EPS :**

- **Danse** : les élèves de CE1-CE2 et CM2 ont profité de l'intervention de Véronique Constant, professeur de danse.
- **Rugby** : 3 séances pour les CM2
- **Volley** pour les classes de CE2-CM1 et CM2
- **Natation** : Les classes de CE1 et de CE2-CM1 (soit 40 élèves) se sont rendues à la piscine de Nay, sur la période allant du 29 janvier au 22 mars 2023, pour 7 séances de natation. 3 séances ont été annulées. La piscine était fermée à cause de problèmes techniques au moment des 2 dernières séances. Un dialogue est en cours pour trouver une solution de remplacement, au moins pour passer le diplôme de l'ASNS (attestation savoir nager en sécurité).

##### **Spectacles :**

- **La Louve, théâtre Saint Louis**, le 10 mars pour les CE2-CM1 et les CM2.

##### **Sciences :**

- **Intervention sur le gaspillage alimentaire pour les 3 classes**
- **Intervention sur les énergies** : La transformation des énergies fossiles, les ressources en énergies renouvelables, la transformation des énergies renouvelables, les éco-gestes à l'école. A la suite de cette intervention, les 3 classes ont décidé de s'engager à recycler les instruments d'écriture qui ne se jette pas dans le bac jaune : surligneurs, feutres, stylos, et correcteurs. Un carton de collecte a installé à l'école.

##### **Lecture :**

- **Projet Rallye BD** pour les élèves de CM2, restitution à la médiathèque de Nay et visite de la nouvelle médiathèque

### Projets en cours de réalisation et à venir :

##### **EPS :**

- **Les enfants danseurs** pour la classe de CE2-CM1, spectacle prévu à l'Espace James Chambaud de Lons le 6 juin.

##### **Musique :**

- **Jazz in school** : Répétition dans l'année de 10 chants. Concert avec d'autres écoles au Zénith de Pau le samedi 7 juin à 20h00.
- **Projet « Les sons de la classe »** avec David Horgues, animateur culturel de la médiathèque de Nay pour la classe de CE1-CE2. Première intervention le 13 mars : apports théoriques sur le son, l'ouïe et le métier de bruiteur. Deuxième intervention le 20 mars : enregistrement des sons choisis par les enfants. 9 mai : restitution du projet à la médiathèque de Nay. Visite de la nouvelle médiathèque pour les classes de CE1-CE2 et de CE2-CM1, participation à 4 ateliers.

##### **Spectacles :**

- **festival 1,2,3 Spectacles:** pièce de théâtre Le tribunal des méchants, en mai pour les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1.

##### **Sciences :**

- **Interventions de l'association Ecocène sur l'eau du robinet** pour les 3 classes.
- **Intervention d'Ecocène** : Pour la classe de CE2-CM1 (1 séance sur 4 le vendredi 21 mars) sur le projet L'eau d'ici.

- **Visite du planétarium** au collège Marguerite de Navarre, le 7 avril pour les CE1-CE2

### **Classe de découverte :**

Les 3 classes de Narcastet se rendront à Socoa du lundi 26 au mercredi 28 mai.

*(Projection du diaporama présenté lors de la réunion et envoyé par la suite à tous les parents de l'école).*

Notre demande de transport auprès de la SNCF n'a pas abouti. Des travaux auront lieu sur les voies alors les transports ne sont plus proposés aux scolaires.

Des demandes de devis sont en cours auprès de différentes compagnies.

## **3. Financement de ces projets - Subventions des municipalités**

### **Présentation des budgets prévisionnels**

Les demandes de subventions ont été remises par les directrices à chaque municipalité.

Comme les autres années, il a été demandé 12 € par enfant scolarisé au 1<sup>er</sup> janvier pour l'école de Rontignon. Cette année, une subvention exceptionnelle de 20 € est demandée par l'école de Narcastet. La classe découverte est un projet très riche pour les élèves, mais extrêmement coûteux.

La mairie de Narcastet accorde une subvention de 16 € par élève pour l'année 2024-2025.

Le conseil municipal, décisionnaire, aura lieu le 7 avril 2025 à Rontignon.

L'APE participe au financement des projets à hauteur :

- De 5563 € pour l'école de Rontignon,
- De 5837 € pour l'école de Narcastet.

## **4. Évaluation d'école**

Comme évoqué lors du premier conseil d'école, nos 2 écoles ainsi que celles de Mazères-Lezons et Uzos sont engagées dans le dispositif d'évaluation d'école.

Nous avons rédigé un rapport d'auto-évaluation basé sur les réponses des différents questionnaires et sur notre analyse de différents éléments. Ce rapport d'auto-évaluation a été ensuite communiqué aux évaluateurs de notre dispositif.

Nous allons aborder maintenant la deuxième phase avec la visite de ces évaluateurs qui aura lieu le jeudi 27 et vendredi 28 mars dans les 4 écoles.

Cette délégation recevra et entendra les maires des deux communes et le conseil des maîtres.

A la suite de cette visite, le rapport définitif rédigé par ces derniers nous sera remis.

## **5. Fête de l'école**

Une date a été décidée lors du premier conseil d'école du RPI. La fête des écoles aura lieu le vendredi 20 juin 2025.

## 6. Points mairie

### Commune de Rontignon

- ❖ **Garderie de fin de journée de l'école de Rontignon** : interférences avec le public fréquentant l'espace public "La Cassourade".

À l'issue du temps scolaire, des enfants vont avec leurs parents profiter de l'espace public aménagé contiguë à la cour de l'école dans lequel restent, encadrés par le personnel communal, les enfants en garderie. Il se trouve que les enfants situés à l'extérieur de l'école, sous la garde de leurs parents, interfèrent avec ceux restés dans l'école (transferts d'objets à travers le grillage, etc.). Ces comportements sont de nature à rendre difficile le travail d'encadrement des agents de la commune, en responsabilité de la garderie.

L'attention des parents doit être attirée sur ces pratiques de nature à nuire au bon fonctionnement de la garderie et qui pourraient conduire le personnel à faire rentrer les enfants à l'intérieur de l'école pour des raisons de sécurité ou de bon fonctionnement du service.

- ❖ **Retrait d'un enfant de la garderie pour des activités spécifiques** (règlement de la garderie, responsabilités).

Des enfants placés en garderie par leurs parents sont occasionnellement engagés dans des activités interfamiliales qui nécessitent des reprises au cours de la garderie, reprises qui peuvent être réalisées par des tiers organisateurs de ces activités.

Il est rappelé que seules les personnes dont l'identité a été déclarée par les parents pour la reprise des enfants sont habilitées à retirer les enfants de la garderie même s'il s'agit d'un parent d'un autre enfant scolarisé à la maternelle. Le règlement de la garderie (article 5 – Remise des enfants aux familles) stipule que "*Les enfants en garderie sont repris par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux par écrit et présentée à la responsable de la garderie.*"

Aussi, dans l'hypothèse où un événement externe à l'école est organisée qui nécessite la reprise d'un enfant par une personne non désignée lors de l'inscription de l'enfant à l'école, la procédure suivante pourra être appliquée :

- envoi d'un courriel par les parents à la mairie (24 heures avant *a minima*) à l'adresse du service chargé des activités périscolaires : [periscolaire@rontignon.fr](mailto:periscolaire@rontignon.fr) ;
- ce courriel précise l'identité de la personne qui reprendra l'enfant, cette personne devant déjà être connue du personnel chargé de la garderie, avec l'horaire de remise ;
- le personnel mairie informera la responsable de la garderie de cette action.

C'est à cette seule condition qu'un enfant pourra être remis pour ces occasions qui doivent rester exceptionnelles.

- ❖ **Fin du financement de l'environnement numérique de travail (ENT) Aliénor** et des solutions antivirus pour les postes de travail des écoles (lettre du 30 janvier 2025 de madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine).

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il lui a été signifié par madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine qu'à compter de la fin de l'année scolaire 2024-2025, l'académie cessera de financer l'environnement numérique de travail (ENT) Aliénor (Beneylu) actuellement en place dans les écoles.

Le financement revient donc à la commune. Le coût annoncé sera probablement compris entre 40 et 60 euros HT par classe et par an, le tarif étant actuellement en cours de négociation entre les opérateurs publics des services numériques (OPSN), la centrale d'achat CAPAQUI et le prestataire compétent (sous réserve de l'adhésion de la commune à l'OPSN compétent pour votre territoire).

Monsieur le maire déclare que si cet environnement numérique de travail est utilisé par l'école, alors il sera financé.

## ❖ **Panier repas à destination d'enfants ayant un problème alimentaire.**

L'article 2 du règlement de la cantine scolaire portant sur la nature des repas stipule que "*Seuls sont servis à la cantine scolaire les repas livrés par le prestataire retenu par la commune.*

*Toute autre fourniture de repas (panier repas, repas froid...) est donc strictement interdite pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire sauf pour les enfants bénéficiant d'un régime particulier (projet d'accueil individualisé (PAI), végétarien, végétalien...).*"

Cependant, ce même règlement stipule en son article 3 portant sur les régimes alimentaires et PAI (projet d'accueil individualisé) que "*Sur demande des familles, un PAI peut être mis en place en partenariat avec la direction de l'école, le représentant de la mairie et le médecin de famille. Si acceptation de ce PAI pour ce qui concerne le volet alimentaire, il pourra être admis que les parents des enfants concernés par une allergie alimentaire apportent le repas confectionné par leurs soins ainsi que les contenants et les couverts (ces derniers étant fournis et récupérés chaque jour).*

*Pour les enfants bénéficiant d'un régime alimentaire particulier, les parents ont la possibilité de fournir le repas dont le contenu reste sous leur seule responsabilité. Il sera remis à l'agent chargé de l'accueil le matin.*"

Si un enfant est intolérant à certains aliments, les parents doivent, dans tous les cas en informer la mairie pour que ces difficultés soient prises en compte et qu'une solution règlementaire soit mise en œuvre dans l'intérêt de l'enfant mais aussi dans un cadre légal connu de tous.

## 7. Questions parents :

**Ecole de Narcastet :** état du tableau numérique dans la classe de Mme Touyarou.

Le fabricant du tableau était dans l'incapacité de remplacer les pièces qui dysfonctionnaient.

Deux nouveaux tableaux numériques ont été alors commandés par la mairie pour les classes de Mme Touyarou et Mme Pitaval. L'installation de ces deux tableaux a eu lieu le samedi 29 mars.